

Emballages alimentaires sous surveillance

A la demande d'industriels du secteur, le laboratoire Ianesco Chimie à Poitiers teste l'innocuité des matériaux destinés au contact alimentaire

Par Alexandre Bruand Photos Bruno Veysset



Ianesco Chimie,
3, rue Raoul-Follereau
86038 Poitiers cedex

Trouver l'origine de l'odeur indésirable produite par un emballage cartonné pour pizzas à emporter : de la nature du carton, de l'encre employée ou de la machine utilisée pour la fabrication ? Voilà l'une des questions sur lesquelles planchent les cinq ingénieurs en charge du contrôle des emballages et matériaux alimentaires à l'institut Ianesco. Installée sur le campus universitaire de Poitiers, cette structure, qui a fusionné en 1998 avec le Centre régional d'innovation et de transfert technologique en chimie, est l'une des principales références en France pour une activité qui est l'objet d'une attention de plus en plus soutenue de l'industrie agroalimentaire comme de l'ensemble de la société : «*La hausse de l'exigence pour les emballages alimentaires est liée à une conjonction de facteurs, explique Régis Brunet, directeur de Ianesco. La réglementation est plus poussée qu'il y a dix ans, mais les outils d'analyse sont aussi devenus plus précis. Et l'accélération des moyens de communication peut provoquer plus facilement de mauvaises réputations, de sorte que les industriels ont souvent tendance à devancer les attentes.*»

Le millier de clients du secteur matériaux et emballages de Ianesco Chimie est ainsi constitué d'entreprises en quête soit d'un certificat de conformité vis-à-vis de la réglementation en vigueur, soit d'expertises et de conseils pour assurer cette conformité. Parmi ces clients, citons les emballages Richard-Laleu à Iteuil, C.E.E. Schisler à Thouars, ou bien le cartonnier Otor à Cognac. Les tests sur les matériaux visent à établir l'absence de transfert à l'aliment de goûts, d'odeurs, de constituants chimiques ou biologiques. «*Aucune migration de plus de 10 milligrammes par décimètre carré*

Biocarburants : innovation à Melle

L'usine Rhodia de Melle a mis en service en février un prototype de production de biocarburants selon le procédé Multival, breveté par le centre de recherche régional Valagro. C'est un procédé d'extraction d'huile des graines de colza ou de tournesol par catalyse, moins polluant que les techniques traditionnelles et qui offre l'avantage de donner un additif pour gazole entièrement végétal.

Une dizaine de spécialistes de l'usine chimique sont mobilisés, l'objectif étant de valider la faisabilité industrielle de Multival d'ici juin prochain. «Il est urgent de voir si le procédé que nous avons mis au point est exploitable industriellement, dit Jacques Barbier, responsable de

Valagro, et le partenariat avec Rhodia est un gain de temps considérable. C'est très long de constituer une équipe, or ici il y a des gens formés à ce type d'expérimentation.» Ce projet, d'un coût de trois millions d'euros, dont un tiers financé par la Région, est porté par la Sica Atlantique, société d'intérêt collectif agricole qui gère les silos à grains du port de La Pallice. Il

Jacques Barbier



n'est tolérée, indique Régis Brunet, et le seuil peut être moindre, voire égal à zéro pour certains constituants.» Le dispositif consiste à découper une rondelle dans le matériau contenant testé, et à mettre celle-ci en contact avec différents liquides simulateurs d'aliments : eau simple, eau acidifiée ou alcoolisée, huile, pour une durée définie. Les migrations sont ensuite analysées. Un autre type d'analyse, dite sensorielle, consiste simplement à goûter des tablettes de chocolat mises en contact indirect avec les contenants. Une douzaine de goûteurs sont chargés de détecter un transfert éventuel des caractéristiques organoleptiques des matériaux, en testant à l'aveugle différentes tablettes. «Le chocolat est particulièrement adapté à ce genre de test, car c'est un excellent capteur de produits volatiles. Nous l'avons aussi choisi parce que le protocole du test est reconnu et répandu. Et puis bien sûr parce que le produit est des plus agréables à tester !»

Le contrôle accru des matériaux destinés au contact alimentaire participe de la sensibilité générale de la société à un emballage écologiquement responsable, même si, note Régis Brunet, ces deux exigences recèlent une sorte de contradiction interne : «Protéger les aliments ne permet pas toujours de développer des contenants simplifiés ou biodégradables. Le souci de la protection alimentaire doit toujours primer. Par exemple, une brique de lait répondant aux normes nécessite pas moins de quatre couches différentes : plastique, aluminium, carton et papier. Les industriels qui mènent des efforts pour réduire la matière première des pots de yaourts ou des cannettes connaissent aussi cette limite : ils doivent avant tout prendre en compte les impératifs de protection du produit et de rigidité de l'emballage.» ■

La région mise sur les éco-industries

La Région Poitou-Charentes a lancé le programme de développement des éco-industries. Lors d'un forum qui s'est tenu fin février à l'Ecole supérieure d'ingénieurs de Poitiers (ESIP), chefs d'entreprises, universitaires, représentants des administrations et des collectivités locales ont pu confronter leurs attentes et dresser un état des lieux. Le champ des «éco-activités» est très vaste. On y trouve d'une part les entreprises dont c'est le métier : traitement et valorisation des déchets, production de biens environnementaux, comme les capteurs solaires ou les biocarburants, et bureaux d'études ou organismes de formation spécialisés. L'éco-industrie concerne aussi toutes les entreprises qui utilisent des techniques ou des produits environnementaux, ainsi que celles qui développent des techniques de management environnemental débouchant sur la certification Iso

émane de la plupart des coopératives céréalières du Centre-Ouest. Il s'agit, pour le Poitou-Charentes, première région française de production de graines oléagineuses, colza et tournesol, de s'inscrire dans la filière française des biocarburants.

Une directive européenne de 2003 stipule en effet que les biocarburants devront représenter dans chaque Etat membre au moins 2% de la consommation de carburants, d'ici à la fin de l'année 2005, 5,75% à la fin de 2010 et 20% en 2020. Dans ce contexte, la France où les biocarburants représentent seulement 1% de la consommation, pour une capacité de production de l'ordre de 400 000 t par an, est en retard, et souhaite tripler sa production. Le gouvernement s'apprête à lancer un appel d'offres pour la construction de 4 usines capables de produire chacune annuellement 200 000 t de carburant vert. Si le procédé Multival franchit toutes les étapes de validation et de certification, une unité de production de biocarburants serait probablement édiflée fin 2007 sur le port de La Pallice, où sont réunis les silos à grains et les dépôts pétroliers. Cette usine, qui emploiera 500 à 600 salariés pour une capacité de production annuelle de 200 000 t, représente un investissement de l'ordre de 60 millions d'euros.

Jean Roquecave

14000. L'objectif de la Région est double : «L'attente est forte de développement et de création de marchés pour les entreprises spécialisées, estime Ségolène Royal, quant aux autres, nous devons les aider à anticiper sur les futures contraintes environnementales pour les aider à rester compétitives.» La présidente de la Région a annoncé la mise en œuvre d'un plan d'action en dix points parmi lesquels la création d'un label régional d'excellence environnementale et l'utilisation du levier des commandes publiques pour conditionner les subventions à des appels d'offres «éco-responsables». Parmi les autres mesures annoncées, la mise en place d'un plan régional d'énergies renouvelables, d'une bourse des déchets de matériaux du bâtiment, la création d'un pôle ressource sur les normes et la certification et la mise en place de groupes de travail entre les universités et les PME.

J. R.